

Zeitschrift: Rapport annuel / Musée National Suisse

Herausgeber: Musée National Suisse

Band: 22 (1913)

Rubrik: La Commission fédérale du Musée national

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Commission fédérale du Musée national.

La Commission a tenu ses six séances réglementaires au Musée, à l'exception de la seconde partie de la séance de mai qui a eu lieu au château de Wildegg.

Mr le prof. Dr J. Zemp a été renommé pour une nouvelle période administrative comme représentant de la ville de Zurich au sein de la Commission.

La lettre du Conseil municipal de Zurich, du 2 mars 1912, et le préavis de la Commission du Musée du 22 janvier 1913 qui l'accompagnait, engageaient le Département fédéral de l'Intérieur à examiner, concurremment avec la question de l'agrandissement du Musée, à quelles conditions la ville de Zurich pourrait être déchargeée des obligations qui lui incombent comme siège du Musée. Le 3 mai 1913, le Département nommait une commission de trois membres, dont deux appartenant à la Commission du Musée, chargée de lui présenter des propositions à ce sujet. Le 4 novembre 1913, cette commission remettait son rapport au Département.

Dans le courant d'octobre déjà, en considération de l'urgence qu'il y a à agrandir le Musée, le Département fédéral de l'Intérieur demandait au Conseil municipal de Zurich, sur la proposition de la Commission, de mettre de suite à l'étude les plans et les devis des nouvelles constructions, sans faire dépendre cette étude de la décision à intervenir au sujet des obligations de la ville et de leur abolition éventuelle. Le Département donnait en même temps à la ville l'assurance qu'elle n'aurait à subir aucun préjudice. En date du 26 novembre 1913, le Conseil municipal se déclarait disposé à répondre au désir du Département, aux conditions proposées.

Dans le courant de l'année, la Commission du Musée a examiné cinq demandes de subventions émanant de musées cantonaux ou de collections locales et a donné son préavis au Département fédéral de l'Intérieur.

Le dernier rapport faisait sommairement mention du généreux legs fait par Mlle J. von Effinger à la Confédération, pour le compte du Musée national, de son château de Wildegg, des domaines en dépendant avec les objets mobiliers, et d'une partie de sa fortune. Cette fondation a été acceptée par décision du Conseil fédéral du 24 février 1913. En suite de cette acceptation, la Commission a eu à étudier de quelle façon devrait être administrée cette fondation pour répondre autant que possible aux voeux de la légataire. Un rapport complet sur ce legs paraîtra lorsque les exécuteurs testamentaires auront remis la fondation à la Confédération, ce qui pour divers motifs, n'a pu avoir lieu, avant la fin de l'année.

Le Musée a reçu une seconde donation de grande importance. Par testament, Mr A. Bally-Herzog de Schönenwerd nous léguait sa collection de monnaies et de médailles suisses bien connue des spécialistes, ainsi que les deux septièmes du produit de la vente de sa collection de monnaies romaines et étrangères. Nous reparlerons plus en détail de ce beau legs dans le chapitre de ce rapport relatif au cabinet de numismatique.

Enfin, nous devons encore mentionner ici une offre qui nous a été transmise par Mr E. Bächler, conservateur du musée des sciences naturelles de St-Gall: un riche amateur de Zurich a décidé de faire continuer à ses frais, par Mr Bächler, les très intéressantes et si importantes fouilles que ce dernier a entreprises dans les gisements paléolithiques du Wildkirchli (canton d'Appenzell), à la condition que les pièces les plus importantes provenant de ces fouilles soient données au Musée national. Ce cadeau a été accepté avec le plus vif plaisir par la Direction du Musée. Les prochains rapports renseigneront les spécialistes sur la marche de ces travaux.